

sceau du Canada, et de régler et de diriger la demande ou la défense dans toutes les contestations formées pour ou contre la Couronne du chef du Canada. Le ministre recommande en outre au Cabinet la sélection des juges de la Cour suprême et de la Cour fédérale du Canada ainsi que des juges des cours supérieures, de comté et de district. Des modifications à la Loi sur les juges prévoient maintenant que c'est le commissaire à la magistrature fédérale qui est chargé de l'administration de la Cour fédérale du Canada et de l'administration des traitements et des pensions des autres juges nommés par le gouvernement fédéral. La responsabilité de l'administration de la Cour suprême du Canada appartient toujours au registraire. Le ministre demeure l'ultime responsable de ces questions, et c'est lui qui présente au Parlement les prévisions budgétaires pour les tribunaux et les juges. Le ministre de la Justice fait rapport au Parlement pour la Commission de révision de l'impôt, la Commission de réforme du droit du Canada et la Commission canadienne des droits de la personne.

Ministère des Pêches et des Océans. Le ministère des Pêches et des Océans a acquis une identité distincte en avril 1979 en vertu de la Loi de 1978 sur l'organisation du gouvernement. Il a la responsabilité globale de la pêche côtière et de la pêche dans les eaux intérieures du Canada, des ports de pêche et de plaisance, de l'hydrographie et des sciences de la mer, et de la coordination des politiques et des programmes du gouvernement fédéral concernant les océans.

Les programmes du ministère visent la gestion et la conservation des pêches et des ressources mammifères des mers, l'application des règlements de pêche, le développement industriel, l'inspection et le contrôle de la qualité du poisson, la commercialisation et la promotion des produits de la pêche, la recherche biologique et technique sur le poisson et sur la faune et la flore aquatiques, l'assurance des bateaux de pêche et l'administration de l'aide à la construction de navires, la gestion et l'aménagement des ports pour petites embarcations par tout le Canada, les études sur la gestion de la pêche sportive, et l'administration des accords internationaux fédéraux-provinciaux en matière de pêche.

Dans le domaine des sciences océaniques et aquatiques, le ministère est chargé des recherches sur l'océanographie et la limnologie physique, chimique et biologique destinées à faire mieux comprendre l'environnement marin et d'eau douce. Ses autres responsabilités comprennent les levés hydrographiques, la mesure du niveau des marées et des eaux et la production de cartes pour la navigation, de cartes bathymétriques et d'autres cartes des eaux côtières et intérieures canadiennes. C'est le service des données sur l'environnement maritime qui réunit et diffuse les renseignements océanographiques.

Ministère du Revenu national (Revenu Canada, Douanes et Accise; Revenu Canada, Impôt). Depuis la Confédération jusqu'en 1917, les lois sur les douanes et sur les recettes fiscales étaient administrées par des ministères distincts. En 1917, le gouvernement fédéral adoptait la Loi de l'impôt sur le revenu de guerre, à titre de mesure temporaire, administrée par un commissaire à l'imposition rattaché au ministère des Finances. Le ministère du Revenu national était établi en 1927 avec deux composantes distinctes: impôt

et douanes et accise. Chacune de ces composantes a son propre sous-ministre et sa propre organisation ministérielle, mais relève du même ministre.

Le secteur des douanes et de l'accise est chargé de la cotisation et de la perception des droits de douane et d'accise ainsi que des taxes de vente et d'accise fédérales. Le secteur de l'impôt s'occupe de la cotisation et de la perception des impôts en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (SRC 1970, chap. 148, modifiée) ainsi que des cotisations en vertu du Régime de pensions du Canada et des primes en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage. Aux termes d'un accord avec les provinces, le secteur de l'impôt cotise et perçoit également l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers dans la plupart des provinces. Le Québec administre son propre régime d'imposition du revenu des sociétés et des particuliers, de même que le Régime de rentes du Québec. L'Alberta et l'Ontario administrent leur propre régime d'imposition du revenu des sociétés.

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (Santé et Bien-être social Canada). Ce ministère a été créé en octobre 1944 en vertu de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (SRC 1970, chap. N-9). Le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social administre neuf directions. Services et promotion de la santé, Protection de la santé, Services médicaux, Administration, Programmes de services sociaux, Programmes de la sécurité du revenu, Politique, planification et information, Affaires intergouvernementales et internationales, et Condition physique et sport amateur.

Les programmes du ministère relatifs à la santé comprennent l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, l'assurance-maladie, les soins de santé prolongés, les ressources sanitaires, la surveillance des aliments et drogues, le contrôle des stupéfiants, les services fédéraux d'urgence, l'hygiène du milieu, la déclaration des effets nocifs des médicaments, le fonctionnement d'un bureau central de renseignements pour les centres de lutte contre les empoisonnements, les services sanitaires, médicaux et hospitaliers aux Indiens inscrits et aux Inuit par tout le Canada et à tous les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les subventions et l'information relatifs à la planification familiale, la promotion de modes de vie sains et de l'excellence dans le sport amateur, les services de santé des fonctionnaires, ainsi que l'assistance et les services de consultation aux provinces, sur demande, pour aider au développement et améliorer l'efficacité et l'efficacité des services sanitaires.

Les programmes de bien-être comprennent le Régime de pensions du Canada, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les allocations aux conjoints, les allocations familiales, et le Régime d'assistance publique du Canada. Il existe également des programmes de développement, entre autres des subventions nationales au bien-être, et des subventions à des groupes de retraités. Des bureaux s'intéressant au vieillissement et à la réhabilitation donnent des services de consultation sur des questions touchant le vieillissement et les personnes âgées et sur des programmes destinés à faciliter l'intégration des invalides dans leurs collectivités et dans la société.